

## Quelques chiffres :

En Gironde, on compte environ chaque année :

- **17 000** naissances par an
- **122** puéricultrices et médecins du Département travaillent dans les 36 MDSI (Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion) et leurs antennes
- **37 %** des bébés girondins sont vus par les puéricultrices ou médecins de la PMI (Protection Maternelle Infantile)
- Au total il existe **62** centres de PMI

### Qui sont les professionnels de la PMI ?

Médecins, puéricultrices, sages-femmes, psychologues... : une équipe de professionnels de la santé vous écoute et répond, en toute confidentialité, aux multiples questions que vous vous posez.

Les professionnels de la PMI sont à votre disposition pour :

- l'accompagnement dont vous auriez besoin,
- l'orientation vers des professionnels spécialisés.

Les mairies transmettent systématiquement les avis de naissance au service de Protection maternelle et infantile du Département.

**Vous pouvez appeler la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion :**

**Contacts et infos sur**  
[www.gironde.fr/pmi](http://www.gironde.fr/pmi)

et sur la dernière page du carnet de santé de l'enfant.



SOMMEIL ?  
SOINS QUOTIDIENS ?  
PLEURS ? ALIMENTATION ?  
POIDS ?



La  
puéricultrice  
rassure mes  
parents



# Bébé est né, vous vous posez des questions ?

Depuis l'arrivée de votre enfant, vous vous posez de nombreuses questions : poids, sommeil, allaitement, alimentation, pleurs, soins du quotidien, éveil, modes de gardes, etc.

C'est également un grand chamboulement dans votre vie, et il y a parfois des moments difficiles : vous êtes fatigués, les avis divergent autour de vous, vous avez besoin d'en parler et de souffler.

**Le service de la PMI du Département peut vous aider grâce aux conseils et aux visites des puéricultrices.**

## Une puéricultrice pour qui ? Pourquoi ?

**L'infirmière-puéricultrice vous conseille et répond aux questions que vous vous posez sur la vie quotidienne et la santé de votre enfant, surtout les premiers mois.**

Elle vous reçoit, pèse et mesure votre bébé, prend le temps de vous écouter et de répondre à toutes vos questions : mon bébé a-t-il assez grossi ? J'ai du mal à l'allaiter, comment faire ?

Il a les fesses rouges que faire ? Il pleure presque tous les soirs, pourquoi ? Je suis vraiment exténuée, est-ce normal ? Comment l'aider à s'endormir ?...

## Comment trouver une puéricultrice près de chez moi ?

Les puéricultrices vous accueillent dans les **36 MDSI** et dans une quarantaine d'antennes réparties en Gironde, **soit 62 lieux de rencontre.**

Retrouvez le lieu d'accueil le plus proche de chez vous sur [gironde.fr/pmi](http://gironde.fr/pmi), et les coordonnées des MDSI qui pourront vous renseigner sur la dernière page du carnet de santé de votre enfant.

La puéricultrice peut également se rendre à votre domicile.

**Les services de la PMI  
sont gratuits et ouverts à tous**

Attention :  
le suivi par la puéricultrice de PMI ne se substitue pas au médecin traitant.  
Si votre enfant est malade, vous devrez le consulter.



## La PMI, c'est quoi ?

La Protection Maternelle Infantile est un service du Département, ouvert à tous et gratuit. Les professionnels de PMI assurent une mission de prévention, de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance (jusqu'à l'âge de 6 ans).

**La PMI est un service gratuit et ouvert à tous.**

**La puéricultrice de PMI peut vous accompagner :**

- pour vous renseigner et vous conseiller
- pour assurer un suivi personnalisé

**Vous pouvez la rencontrer :**

- à sa permanence, dans une MDSI ou dans une antenne relais
- ou à votre domicile

## Les missions de la puéricultrice de PMI

**La puéricultrice de PMI veille à la santé et au bon développement de l'enfant de la naissance à 6 ans :**

- elle vous accueille ou réalise des visites à domicile, dès l'accouchement
- elle assure des consultations avec des médecins
- elle vous informe sur les différents modes de garde
- elle accompagne les parents d'enfants en situation de handicap s'ils le souhaitent

**Mais aussi :**

- elle contrôle et assure le suivi des assistantes maternelles
- elle participe à la prévention et à la protection des enfants maltraités
- elle élabore des projets d'actions collectives de soutien à la parentalité

